

Bulletin de Liaison du Groupe de Généalogie de l'ARCEA Saclay Nº 75

Réunion du 10 juin 2021

C'était la première réunion en présentiel depuis 18 mois. Elle a eu lieu dans les locaux de la Clarté Dieu à Orsay et a rassemblé 11 personnes (8 autres se sont excusées).

Le souvenir de deux anciens animateurs, André PASCAL et Yves TIGEOT, a été évoqué.

Les participants ont présenté leurs centres d'intérêt généalogiques (en particulier les départements) et leur niveau de recherche généalogique (de débutant jusqu'au recensement de 100 000 personnes) et d'établissement d'histoires familiales. Cette présentation permet d'espérer de nombreux exposés durant les prochaines réunions.

Ouelques nouvelles du monde généalogique ont ensuite été données :

1-La commission informatique et libertés (CNIL) a précisé les conditions de mise sur Internet des informations comprises dans les registres d'état civil récents : pour les copies d'archives publiées par les **A**rchives **D**épartementales (**AD**) sur Internet peuvent être mis les actes de naissance de 75 à 100 ans à condition d'occulter les mentions marginales et les actes de décès de plus de 25 ans. Quant aux indexations des actes publiés sur Internet elles sont autorisées pour les actes de naissance de plus de 120 ans ainsi que pour les actes de décès de plus de 75 ans sur le site interne aux AD et de plus de 100 ans sur un site externe. Il y a bien sûr des cas particuliers de documents dérogeant aux règles précédentes :

- les fiches matricules des militaires blessés ou tués durant la guerre 14-18 publiées et indexées. Normalement le délai était de 120 ans car présence de mentions médicales.
- les fiches des réfugiés espagnols internés à partir de 1936 dans des camps d'internements en France.

2-Les Archives Départementales de l'Hérault viennent de créer un compte certifié dans une salle de lecture virtuelle permettant à un usager identifié dont les consultations seront traçables, de consulter des documents dans les mêmes délais qu'en salle de lecture des AD. Par contre ce système permet de voir les images mais pas de les télécharger. Le chercheur peut ainsi consulter à distance des registres d'état civil récents en gagnant quelques dizaines d'années. On peut espérer que d'autres AD constitueront ce même genre de compte.

3-La Revue Française de Généalogie a consulté et comparé les visionneuses (Ligeo Monocle et Binocle, Arkothèque, Mnesys, Archinoe, Bach, Gaia, Pleade, Thot+ AD 06, AD 22, AD 30.) utilisées par 96 sites d'Archives Départementales. Les points analysés sont les types de permalien (ARK), la possibilité de téléchargement d'une image et d'impression d'une page. Pour les permaliens (lien permettant de retrouver une image grâce à son adresse) il y a 14 cas différents. Pour le téléchargement, 22 AD sont sans possibilité de téléchargement d'un document ; il faut donc effectuer une capture d'écran. Quant à une impression directe, elle est réalisable pour 78 AD et non réalisable pour 10 AD. Enfin il n'y avait plus de site consultable pour les AD de la Nièvre (si à partir du jour de la réunion) et de la Seine-Maritime. On ne peut que souhaiter un bon courage aux personnes devant s'habituer aux différents moyens de consultation de nombreux sites d'archives.

Michel STELLY a présenté quelques éléments sur la vie de 2 mécaniciens, père et fils :

Louis GABILLAUD, né en 1858, est le fils d'un fermier de l'Indre ; il est orphelin de père à 5 mois et de mère à 13 ans. En 1877, âgé de 19 ans, il s'engage pour 4 ans comme ouvrier militaire d'Artillerie dans la spécialité de forgeron mécanicien. Après ce temps on le trouve à Laragne (Hautes-Alpes) d'abord comme ouvrier chez le mécanicien Louis BERNARD puis lui-même patron mécanicien avec un ouvrier et un apprenti. Avec Louis BERNARD il crée l'atelier de constructions mécaniques BERNARD et GABILLAUD et on trouve encore de nos jours leur plaque de fabricants sur la mécanique d'un moulin à eau à Castellane (Alpes de Haute-Provence) datée de 1885. Vers 1892, il est constructeurmécanicien à La Seyne près de Toulon. Il

meurt à Toulon fin 1892, 10 mois après son épouse, laissant 2 enfants orphelins dont Camille âgé de 11 ans.

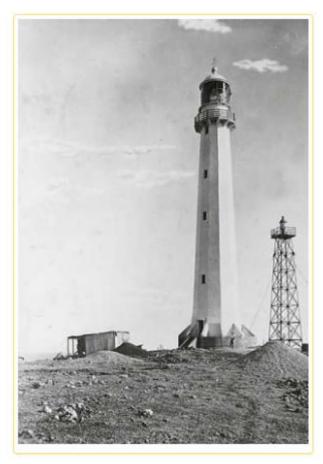
Ce fils Camille prend à son tour, à 19 ans, un engagement volontaire de 4 ans à la 5ème compagnie d'ouvriers d'Artillerie coloniale comme mécanicien ajusteur et part pour Diégo-Suarez, un port en cours de construction au nord de Madagascar. Après un séjour en France, il repart à Madagascar comme mécanicien. Il décède à Diégo-Suarez en 1812 des suites d'une dysenterie attrapée en réparant le phare d'Ambre détruit par un cyclone comme le relate le journal, « L'impartial de Diego-Suarez » du 20 février 1812 qualifiant Camille de « jeune mécanicien aussi habile qu'intelligent et courageux ».

Ainsi on trouve des destins parallèles pour le père et le fils : tous les deux orphelins très jeunes, mécaniciens l'un et l'autre et décédés dans la trentaine. Ils n'ont laissé aucune postérité.

François BENDELL a complété l'exposé qu'il avait fait en visioconférence au mois d'avril dernier en ajoutant des documents issus des archives de son ancêtre le notaire Jean MAGNAN. Il s'agissait de papiers datant de la Révolution et de l'Empire mettant à contribution les notables de la ville pour fournir aux militaires de passage des logements, vivres et autres besoins.



"Atelier de construction mécanique / BERNARD ET GABILLAUD / JUILLET 1885 / LARAGNE HAUTES-ALPES". Détail de la plaque du fabriquant. (Phot. Géraud Buffa IVR93_20060400780NUCA).



Le phare d'Ambre en 1900 (source https://latribune.cyber-diego.com/histoire/719-histoire-le-l-terrible-r-cap-dambre.html).

La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 octobre 2021 de 14h à 17h à la Clarté Dieu à Orsay.